

la carte blanche

François Dessy Avocat aux barreaux de Huy et de Liège. Auteur de « Vergès : l'ultime plaidoyer », et de « Dumas, le virtuose diplomate » (Ed. de l'Aube).

La Belle (Europe) aux lois d'Orban ?

La Hongrie est signataire de la Convention européenne des droits de l'Homme protégeant le droit à la vie, et signataire de ses protocoles additionnels relatifs à l'abolition de la peine de mort. Son Premier ministre, Viktor Orban, n'est pourtant pas disposé à inscrire ces droits fondamentaux dans le marbre. Une Europe forte, qui sacralise et sanctifie la vie, peut-elle tolérer de telles dérives autocratiques ?

La patine du temps qui la rend délicieusement décatie en témoigne : Budapest a tout connu. La grandeur d'une patrie, d'une cité multiculturelle, baignée de Lumières – paradis des curistes et des philosophes, rivale du Paris de Michelet, de la Vienne de Zweig. Budapest et ses façades ouvragées, alignées le long des grandes percées haussmanniennes, au chant de ses cafés animés mêlé aux notes de Liszt et Bartók... Avant d'être la capitale du malheur – théâtre de déportations de masse sans précédent et victime d'un

des sièges les plus meurtriers de la Seconde Guerre mondiale.

Budapest martyrisée, Budapest brisée et Budapest à nouveau isolée, voire, comme son légendaire pont et son Parlement, enchaînée ?

La Hongrie nouvelle victime de l'Histoire. Qui l'eût cru ? Comment Victor Orban, issu de la première génération à n'avoir connu aucune guerre, peut-il oser en renouveler l'effrayant mécanisme : s'emparer de la crise, exploiter, purger les passions, en surfant sur la déferlante de peur qui secoue légitimement un peuple en quête d'un « guide », d'une « aube dorée » – belles expressions jusqu'à ce que d'autres en dénaturent les sens, ailleurs.

Les affres de l'abus de pouvoir redouté par Montesquieu guettent toujours. Galvanisation démagogique des foules, ton martial, rhétorique propagandiste, alliances partitocratiques, conquête du Reichstag pour instaurer, légaliser le pire. Voilà, en une leçon historique, ce que la démocratie dévoyée – cache-misère, cache infamie d'une idéologie imprévisible – peut générer. Soyons vigilants. Car rien ne semble arrêter notre Attila hongrois – aux mains bientôt ensanglantées jusqu'au bout des ongles dont le vernis démocratique craque depuis longtemps ? On s'assied sur la Constitution, on déchire les textes européens comme de vulgaires remparts de papier. Les droits de l'Homme ? Le droit à la vie ? Le plus sacré d'entre tous ? L'Homme, sujet de droit, serait-il, en Europe, devenu un simple objet de voix (électorales) pour légitimer les pires dérives autocratiques ? Tyrannie de l'émotion – émocratie – et tentation d'une justice d'élimination n'ont jamais fait bon ménage.

Tentations du pire

Qu'elles soient géographiquement éloignées – rappelons-nous le rétablissement de la peine de mort prônée au Pakistan suite à la fusillade dans une école, dans le sillage des Maldives où le châtement capital pour les enfants est rétabli depuis 2014 –, qu'elles soient rapprochées – tel le référendum sur la peine de mort envisagé par le FN de Marine Le Pen au sortir des attentats de Paris du 7 janvier – ou même larvées, déguisées – Frank Van Den Bleeken en fut l'objet jusqu'au dernier sursaut ministériel –, ces tentations du pire, d'élimination mortifère, se concrétisent, se cristallisent encore et toujours – éternel combat, éternel retour – au gré des

convulsions économiques, terroristes, insécurisantes qui nous tenaillent. « *L'abolition de la peine de mort n'est pas inscrite dans le marbre !* » Doit-on vous obliger à consentir un nano-effort de mémoire ? Petit rappel de barème, Monsieur Orban : la Hongrie est signataire de la Convention européenne des droits de l'Homme protégeant, en son article 2, le droit à la vie, et signataire de ses protocoles additionnels, 6 et 13, relatifs à l'abolition de la peine de mort, qu'elle a par ailleurs respectivement ratifiés le 5 novembre 1992 et le 16 juillet 2003.

Tel est le ciment de nos sociétés, le marbre dans lequel sont inscrites nos valeurs européennes fondatrices. Ainsi l'exige le respect minimal et cardinal de l'autre en tant qu'Homme, citoyen à part entière. A nous, dès lors, de défendre nos valeurs démocratiques comme l'ont fait, avec une juste et âpre intransigeance qui les honore, nos représentants européens, Louis Michel et Guy Verhofstadt, vent debout. La liberté d'expression, le devoir d'indignation, de réprobation morale – conjugués aux sanctions intergouvernementales, « légales » – viennent à bout de tout. Tous les croisés de l'abolition – de Condorcet, Lamartine, Hugo et leur éphémère écho différé sous la Monarchie de Juillet à Badinter qui en fit un acquis irréversible – le savent. N'est-ce pas cela une Europe forte, non affligée de nanisme politiquement ? Une Europe qui sacralise, sanctifie la vie et se dresse contre tout ce qui la nie, à commencer par l'acte de barbarie ultime, une « justice » qui tue ? L'interrogation de Voltaire, ne perd décidément aucune actualité : « *Le brave est compatissant, faudrait-il que l'homme de loi fût barbare ?* »

What else ? ■